

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 7 décembre 2018**

---

**L'an deux mille dix-huit, le 7 décembre 2018, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.**

**Date de la convocation** : le 1<sup>er</sup> décembre 2018  
Nombre de Conseillers en exercice: 15

**Conseillers présents** : Mesdames Janine AGIER, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Jean-Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT Fernand ZANETTI,  
**Conseillers absents excusés** : Messieurs Gérard BRETTE, (procuration à Fernand ZANETTI), Jacques GUILLAUMIE-BILLET et Jean Claude TALBERT.

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme Sandrine LETOQUIN est désignée

**Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal**  
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans observation.

---

**I) BUDGET 2018.**

***I. 1) Ajustements de fin d'année***

Le Maire rappelle qu'en fin d'année, il convient d'ajuster les comptes tout en restant dans l'enveloppe du budget initial.

Il remercie Mmes Jeanne AMOREIRA et Véronique DELORD du travail préparatoire qu'elles ont réalisé pour présenter les ajustements nécessaires.

Mme AMOREIRA présente les comptes qu'elle propose de modifier :

**DM 2018/02 AUGMENTATION DE CREDIT BUDGET PRINCIPAL**

Compte 61558 → + 10 000€

Compte 6411 → + 20 000€

Compte 673 → + 4 156€

Compte 7788 → - 34 156€

**DM 2018/01 VIREMENT DE CREDIT BUDGET ASSAINISSEMENT**

Compte 61521 → - 2 600€

Compte 706129 → + 2 600€

***Le Conseil, à l'unanimité, valide les comptes ainsi présentés et autorise le Maire à prendre la délibération correspondante***

***I. 2) Exercice budgétaire 2019***

Le Maire rappelle que les budgets sont votés en fin de premier trimestre et que, de ce fait il faut bien honorer les dépenses de début d'année.

Il propose de prendre, dès à présent la délibération qui l'autorisera dès le 1er janvier 2019 à engager les dépenses nécessaires dans la limite du 1/4 du budget initial 2018 tant en budget principal qu'en budgets annexes.

***Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à prendre la délibération correspondante***

**II) Gestion des cimetières**

Le Maire rappelle les débats déjà engagés en Conseil sur les difficultés de gestion des cimetières et les risques juridiques encourus.

Suite à ces discussions, il a été pris l'attache de deux bureaux : ELABOR et ODYSSEE.

Mme DELORD présente les deux devis :

ELANOR pour : 11 970.50€ HT

ODYSEE pour : 5617€ HT

Le Maire précise que les prestations ne sont pas les mêmes :

ELABOR fourni le logiciel de gestion en coordination avec le plan topographique codé en fonction des caractères de chaque concession et assume la recherche et la saisie des données. De plus ELABOR prend la responsabilité juridique de son travail.

ODYSEE ne fournit que le logiciel, à charge pour nous de faire toutes les recherches et les saisies.

Dans les deux cas, il nous appartiendra de faire la saisie en mairie lors de chaque événement.

De plus, ELABOR offre un panel de prestations auquel nous pourrions faire appel si besoin (règlement cimetière, règlement columbarium, procédure d'abandon, terrains communs ... )

***Le Conseil, à l'unanimité décide de retenir la proposition d'ELABOR et autorise le Maire à signer l'ordre de service correspondant.***

### **III ) Aliénation d'un chemin rural**

Le Maire informe l'assemblée que, suite à l'accord du Conseil du 8 octobre, il a pris l'attache du tribunal administratif pour la désignation d'un Commissaire enquêteur

En plus du porté à connaissance par voie de presse et d'affichage , le Maire se chargera d'informer les riverains des dates de l'enquête publique.

En cas d'avis favorable lors de l'enquête publique et en prévision du suivi de la procédure, il a contacté le Cabinet de géomètre AGE pour l'établissement du document d'arpentage et le Cabinet de consultant pour l'établissement de l'acte de cession, lui-même agissant comme officier ministériel et M.

ZANETTI en représentant de la commune.

En cas d'avis défavorable lors de l'enquête publique, la procédure sera donc sans suite.

***Le Conseil à l'unanimité, valide la démarche et autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.***

### **IV ) TRAVAUX**

#### ***IV. 1) Compte-rendu de la Commission des travaux***

M. ZANETTI présente et commente le tableau prévisionnel des investissements prévisibles pour l'exercice 2019. Il précise que ce sont des propositions qui devront être croisées avec les prévisions de la Commission des finances.

<b>Opération</b>	<b>Calendrier d'engagt</b>	<b>Calendrier d'achèvt</b>	<b>Coût estimé H.T.</b>	<b>Observations</b>
<b>Salles d'activités associatives et sportives. Bâtiment Phase 2</b>	2019	début 2019		Continuité dans la réalisation des travaux.
<b>Salles d'activités associatives et sportives. Voirie et abords</b>	2019	Début 2019		Déviation de la voie d'accès à la RD 1089 et aires de stationnement
<b>Stade. Grillage péri métrique</b>	2019			
<b>Signalétique village</b>				Reste des villages (panneaux + numéros)
<b>Signalétique routière</b>				Mise à jour
<b>Aménagement sécurité R.D. Trottoirs Le Masmonteil</b>	2019	Fin 2019	135 000 €	Etude comprise.
<b>Eclairage public du Masmonteil</b>	2019		8 200 €	Syndic. Elect. OK à 50 %
<b>Eclairage public général</b>	2019		38 500	Dont 17 500 € pour la

( dont La Vedrenne)				commune
Accès en sécurité du centre bourg	2019/20	2020		Les terrains sont acquis. Etude engagée par Corrèze Ingénierie
Eglise. Assainissement et traitement des murs	2019	2019	215 000 €	Phase 2 de l'étude "diagnostic Monument historique"
Eglise. Réfection des cloches	2019		3 000 €	
Ecole. Construction d'un préau	2019/2020	2020	50 000 €	Terrain à acquérir. Base : 80 m <sup>2</sup> pour 100 élèves
Assainissement Auchère			En régie	
Puits de la mairie				Maçonnerie + partie supérieure en fer forgé
Eglise. Traitement des murs				
Programme voirie	2019			Route de Bois Duval (après travaux salles assoc.)
Programme voirie	2019		40 000 €	Route de Laval ( avec refuges Laval / egletons)
Programme voirie	2019		20 000 €	Reprise après travaux. Auchères
Programme voirie	2019		50 000 €	Route de La Vedrenne
Eclairage public	2019			

M. ZANETTI informe le Conseil que la date de réception de la Salle d'activités associative est prévue le 26 janvier 2019 mais que la date pourrait être reportée en raison des intempéries prévisibles.

M. ZANETTI précise qu'il faut maintenant songer au mobilier complémentaire pour équiper la nouvelle salle. M. AMOREIRA se charge de contacter des fournisseurs locaux (catalogues, échantillons et visites sur place). M. ZANETTI se charge de contacter la Sté STRATOBOIS à Egletons. Une réunion de travail sera prévue début janvier 2019.

#### **V ) Nomination et numérotations des rues et des villages**

M. Jean-Paul BRETTE présente plusieurs devis et il propose de retenir la Sté TTI Sarl pour la fourniture des numéros et plaques de rue à l'identique des équipements déjà en place.

***Le Conseil, à l'unanimité décide de retenir la Sarl-TTI et il autorise le Maire à signer la commande sur l'exercice 2019***

M. GUILLOT expose les difficultés de logiciels entre la Poste et l'IGN mais il précise qu'il reste à entrer les données sur le fichier EXCEL pour achever l'opération.

#### **VI ) Affaires diverses**

##### ***VI.1) Repas de début d'année***

La date retenue est le 27 janvier. Afin de limiter les inévitables maladroites, il est proposé de passer aussi une annonce dans la presse en précisant les critères d'invitation et de retenir les places sur réservations.

##### ***VI.2) Renouvellement du Contrat d'Assurance CNP***

Le Maire rappelle que, comme chaque année à la même date il convient de renouveler le Contrat CNP pour l'assurance de nos personnels.

***Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de reconduction***

***VI.3) Situation de Mme RODRIGUEZ***

Le Maire informe le Conseil que suite à l'arrêt maladie de Mme RODRIGUEZ, sans cesse reconduit par son médecin traitant, il a demandé une expertise par un médecin expert agréé.

La conclusion de l'expertise est que l'affection de Mme. RODRIGUEZ est consolidée.

Le Maire a donc transmis le rapport à la Commission de réforme du CGPT qui a conclu à une reprise immédiate du travail. Compte tenu des congés acquis, Mme RODRIGUEZ reprendra son poste le 4 février 2019.

***VI. 4) Nomination des nouvelles salles associatives***

Le Maire rappelle que les salles d'activités associatives et sportives seront mises en service courant 2019. Il propose de leur donner un nom dès à présent.

Pour respecter les habitudes et en souvenir des jeunes (à l'époque) qui avaient construit de leur mains l'ancienne salle, il propose aussi de baptiser la nouvelle salle associative "Le 1000 club".

Il propose aussi de donner le nom de "Claude BACHELLERIE" au bâtiment sportif, en hommage à notre ancien secrétaire de mairie, et qui a toujours été un fervent soutien des activités sportives de Rosiers d'Egletons

***Le Conseil, à l'unanimité valide les deux propositions***

***VI. 5) Nouvelles procédures de gestion de la liste électorale***

Le Maire présente les nouvelles procédures de détermination de la "Commission électorale".

Celle -ci doit désormais être composée exclusivement d'élus - hors Maire et Adjoint - pris dans l'ordre du tableau des listes en présences lors des dernières élections.

Sur ces critères, la Commission de Rosiers d'Egletons est composée de :

- Membres titulaires : AVELINO Marie-Claude, DURAND Mireille, MAGNE Stéphanie, GUILLAUMIE-BILLET, TALBERT Jean-Claude
- Membres suppléants : BRETTE Jean-Paul, BRETTE Gérard, LETOQUIN Sandrine

***VI. 6) Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH)***

Le Maire présente la délibération communautaire qui acte le Plan Local de l'Habitat de la Communauté de communes de Ventadour - Egletons - Monédières.

***Le Conseil, à l'unanimité prend acte et valide la décision de la Communauté***

---